



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°818) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE, A L'ASSOCIATION CHŒUR
SAINT-LOUIS DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-22-340
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par sa Présidente, Marie-Geneviève FRANCE, dont la siège est situé Maison des associations, 41-43 rue Raymond du temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions, en salle Pôle documentaire, le 8 octobre 2022 et les 11 mars et 15 avril 2023 de 13h30 à 18h ; en salle Berlioz le 14 janvier et 4 février 2023 de 13h30 à 18h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Saint-Louis de Vincennes » représentée par Madame Marie-Geneviève FRANCE, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salles, afin d'organiser des répétitions en salle Pôle documentaire, le 8 octobre 2022 et les 11 mars et 15 avril 2023 de 13h30 à 18h ; en salle Berlioz le 14 janvier et 4 février 2023 de 13h30 à 18h ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220908-lmc1H9976H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/09/2022 Date de Publication : 08/09/2022
